

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 JANVIER 2009, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Marilyn Michel et France P. Labrecque ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Claude Bérubé, Denis Parent et André Morisset, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Schafroth.

Sont également présents le directeur général par intérim monsieur Daniel Desnoyers et le greffier monsieur Clément Vautour.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 janvier 2009 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2009-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Denis Parent :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 1<sup>er</sup> décembre 2008
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro E-438 décrétant une dépense de 426 520 \$\$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
  - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement n° 372-3 modifiant le règlement n° 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux afin d'obliger le propriétaire de tout chat à détenir une licence et d'autoriser toute personne dûment mandatée par la municipalité à capturer tout chat errant et à en disposer conformément audit règlement

## 5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement n° 347-37 modifiant le règlement n° 347 concernant le zonage afin d'agrandir la zone H-67 au détriment de la zone H-66
- 5.2 Adoption du règlement n° 412-2 abrogeant le règlement n° 412-1 portant sur le financement du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1
- 5.3 Dépôt du certificat du greffier suite à la procédure d'enregistrement tenue le 19 décembre 2008 en regard du règlement d'emprunt n° E-436 (Réhabilitation des berges du parc de la Pointe-Valaine)
- 5.4 Dépôt de l'avis du greffier informant le conseil municipal de l'approbation, par les personnes habiles à voter, de la résolution distincte ayant autorisé un projet particulier de construction sur les lots 130-408 à 130-412

## 6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 20 janvier au 19 mai 2009
- 6.2 Acceptation de la démission de M. Clément Vautour à titre de directeur des affaires juridiques et du greffe
- 6.3 Embauche de M. Christian Genest au poste de directeur des affaires juridiques et du greffe
- 6.4 Embauche de Maryse Boucher au poste de secrétaire temporaire aux services techniques
- 6.5 Approbation de la Convention collective de travail intervenue entre la municipalité et le Syndicat des Travailleurs Unis du Commerce et de l'Alimentation (TUAC Local 501) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012 et autorisation de signature
- 6.6 Proposition d'achat d'une partie du lot 106-175 afin d'y implanter une garderie – Prolongation de la date limite pour la signature de l'acte de vente
- 6.7 Permanence de M. Alain Gilbert au poste de directeur du Service des travaux publics
- 6.8 Embauche de M. Marc-Étienne David à titre de préposé aux patinoires
- 6.9 Ajustements à apporter à certains salaires ou ententes de travail pour l'année financière 2009
- 6.10 Embauche d'un inspecteur en bâtiment temporaire – Autorisation donnée au directeur général par intérim

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 décembre 2008 au 15 janvier 2009
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits n° CT-2009-01-01
- 7.3 Autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour les fins des règlements n°s E-433 (Réhabilitation d'infrastructures dans le district du Vieux Otterburn) et E-435 (Prolongement des services dans le secteur du Verger Auclair)
- 7.4 Centre communautaire de la Pointe-Valaine – Inscription pour fins de T.P.S. et T.V.Q.

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 CMM – Projet d'ortho photographie métropolitaine 2007 – Acceptation de la convention et autorisation de signature

## 9. Travaux publics

- 9.1 Remplacement de fenêtres et de portes au 76 Connaught – Adjudication du contrat
- 9.2 Contrôle des animaux – Adjudication du contrat
- 9.3 Lancement d'un appel de projets en vue de la construction d'un nouveau complexe municipal destiné à loger la bibliothèque municipale et les services administratifs de la ville

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Entente intermunicipale relative aux frais de financement des infrastructures dédiées à la pratique du canotage – Versement de la quote-part 2008 destinée à l'acquisition d'embarcations
- 10.2 Embauche de Mme Annie Mullholland à titre de professeur pour le cours de vitrail dédié aux jeunes de 8 à 12 ans – Session hiver 2009

11. Environnement

- 11.1 Entente intermunicipale pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères - Résolution d'intention
- 11.2 Fondation Hydro-Québec pour l'environnement – Dépôt d'une demande de subvention pour les fins de la stabilisation et de la protection de la bande riveraine du parc de la Halte-Routière
- 11.3 Collecte des résidus domestiques dangereux en 2009 : Délégation de pouvoir à la Ville de Beloeil

12. Sécurité aux citoyens

- 12.1 Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie – Adjudication du contrat
- 12.2 Location de téléavertisseurs alphanumériques (*paggers*) pour le Service de la sécurité incendie

13. Affaires nouvelles

- 13.1
- 13.2
- 13.3
- 13.4
- 13.5

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h06 à 20h16 :

20:06 M. Laurent Caron, 428, rue François

À propos de la portée des nouvelles dispositions s'appliquant aux chats, dans le règlement no 372 ?

20:13 M. Richard Ruest, rue de la Violette

À propos de sa demande d'accès à l'information portant sur le dossier du centre communautaire, et de ses nombreux rappels à ce sujet ?

**RÉSOLUTION  
2009-01-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérubé :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION 2009-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2008**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2008, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION 2009-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2008**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2008, tel que rédigé.

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO E-438 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 426 520 \$ \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Madame la conseillère Marilyn Michel donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement n° E-438 décrétant une dépense de 426 520 \$ \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 9 janvier 2009.

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT N° 372-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AUX CHIENS, AUX CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'OBLIGER LE PROPRIÉTAIRE DE TOUT CHAT À DÉTENIR UNE LICENCE ET D'AUTORISER TOUTE PERSONNE DÛMENT MANDATÉE PAR LA MUNICIPALITÉ À CAPTURER TOUT CHAT ERRANT ET À EN DISPOSER CONFORMÉMENT AUDIT RÈGLEMENT**

Madame la conseillère France P. Labrecque donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement n° 372-3 modifiant le règlement n° 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux afin d'obliger le propriétaire de tout chat à détenir une licence et d'autoriser toute personne dûment mandatée par la municipalité à capturer tout chat errant et à en disposer conformément audit règlement.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 9 janvier 2009.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement n° 347-37.*

**RÉSOLUTION 2009-01-005 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 347-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 347 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-67 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE H-66**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de modification au règlement numéro 347 intitulé « Règlement de zonage » et ce,

aux fins d'inclure le lot 149-1-1 à même la zone H-67 au détriment de la zone H-66;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du lot 149-1-1 sera partie prenante d'un protocole d'entente avec la Ville d'Otterburn Park en regard au prolongement des services municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement portant sur le zonage et le modifier suivant les modalités prescrites;

**ATTENDU QUE** le premier projet du règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette assemblée de consultation publique, le conseil municipal a adopté, le 15 décembre 2008, le second projet du règlement;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que suite à un avis public dûment donné le 10 janvier 2009, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis, de la part des personnes intéressées, demandant à ce que l'une ou l'autre des dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 17 novembre 2008 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que le greffier a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 347-37.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement n° 412-2.*

**RÉSOLUTION  
2009-01-006**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 412-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 412-1  
PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE  
9-1-1**

**CONSIDÉRANT** que le règlement n° 412-1 adopté le 17 novembre 2008 n'a pas sa raison d'être, le règlement n° 412 adopté le 21 janvier 2002 pouvant s'appliquer à tout fournisseur de service de téléphonie locale;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et une dispense de lecture du règlement accordée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que le greffier a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, que le règlement n° 412-2 soit adopté.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2008 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° E-436  
(RÉHABILITATION DES BERGES DU PARC DE LA POINTE-VALAINE**

Le greffier dépose le certificat qu'il a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement n° E-436 ayant décrété des travaux pour la réhabilitation des berges du parc de la Pointe-Valaine et la restauration de la rampe de mise à l'eau, ainsi qu'un emprunt au montant de 375 000 \$ pour leur réalisation.

Aucune personne n'ayant apposé sa signature audit registre, le règlement n° E-436 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DE L'AVIS DU GREFFIER INFORMANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'APPROBATION, PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER, DE LA RÉOLUTION  
DISTINCTE AYANT AUTORISÉ UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION SUR LES  
LOTS 130-408 À 130-412**

Conformément aux dispositions de l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose un avis informant les membres du conseil que la résolution distincte ayant autorisé un projet particulier de construction sur les lots 130-408 à 130-412, adoptée le 15 décembre 2008, est réputée approuvée par les personnes habiles à voter. En effet, il a reçu, le 23 décembre 2008, un nombre suffisant de renonciations à la tenue du registre prévue pour le 6 janvier 2009.

**RÉSOLUTION  
2009-01-007**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 JANVIER AU 19 MAI  
2009**

**CONSIDÉRANT** que suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce la plupart des pouvoirs du maire, lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** madame Marilyn Michel, conseillère municipale du district du Pont-Noir, soit nommée maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 20 janvier au 19 mai 2009.

**RÉSOLUTION  
2009-01-008**

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. CLÉMENT VAUTOUR À TITRE DE DIRECTEUR  
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Clément Vautour a informé le conseil municipal qu'il avait décidé de prendre sa retraite à compter du 31 janvier 2009;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**D'ACCEPTER**, avec regrets, la démission de monsieur Clément Vautour à titre de directeur des affaires juridiques et du greffe et de lui verser en marque d'appréciation, pour les services rendus, une gratification de départ de mille dollars (1 000,00 \$).

**RÉSOLUTION  
2009-01-009**

**EMBAUCHE DE M. CHRISTIAN GENEST AU POSTE DE DIRECTEUR DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU GREFFE**

La résolution 2009-01-009 a été abrogée le 26 janvier 2009, par la résolution no 2009-01-031.

Clément Vautour,  
greffier

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Me Clément Vautour, directeur des affaires juridiques et du greffe;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures à dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste qu'occupe présentement Me Vautour;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des ressources humaines;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la Marilyn Michel, appuyé par monsieur le conseiller Denis Parent :

**QUE** monsieur Christian Genest soit embauché au poste de directeur des affaires juridiques et du greffe à compter du 26 janvier 2009, pour un salaire annuel de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$);

**QUE** le maire et le directeur général par intérim soient autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Genest, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION  
2009-01-010**

**EMBAUCHE DE MME MARYSE BOUCHER AU POSTE DE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE  
AUX SERVICES TECHNIQUES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se pourvoir des services d'une secrétaire temporaire aux services techniques;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont été tenues et qu'une candidate est recommandée par le comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyée par madame Marilyn Michel :

**QUE** madame Maryse Boucher soit embauchée à titre de secrétaire temporaire aux services techniques, pour une durée d'un an à compter du 22 décembre 2008, au taux de 17,00 \$ / heure, suivant l'horaire en vigueur audit service.

**RÉSOLUTION  
2009-01-011**

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU COMMERCE ET DE L'ALIMENTATION (TUAC LOCAL 501) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que les représentants de la municipalité et les représentants du Syndicat se sont rencontrés à quelques reprises afin de négocier une nouvelle convention collective de travail;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat se sont entendus sur les termes d'une convention collective;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal approuve le texte de la convention collective intervenue entre la municipalité et le Syndicat des Travailleurs Unis du Commerce et de l'Alimentation (TUAC Local 501), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012, et en autorise la signature par le maire, ou en son absence ou incapacité le maire suppléant, et le directeur général par intérim.

**RÉSOLUTION  
2009-01-012**

**PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 106-175 AFIN D'Y IMPLANTER UNE GARDERIE – PROLONGATION DE LA DATE LIMITE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Martin Bouchard et madame Sandra Bouchard, ou une corporation à être formée par eux, ont soumis à la municipalité, le 11 septembre 2008, une offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 106-175 afin d'y implanter une garderie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a accepté ladite offre d'achat, le 15 septembre 2008, par le moyen de la résolution n<sup>o</sup> 2008-09-235;

**CONSIDÉRANT** que monsieur et madame Bouchard prient le conseil municipal de permettre que la date limite pour la signature de l'acte de vente soit prolongée au 1<sup>er</sup> mai 2009;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général par intérim;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de monsieur et madame Bouchard.

**RÉSOLUTION  
2009-01-013**

**PERMANENCE DE M. ALAIN GILBERT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DU DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Alain Gilbert est entré au service de la municipalité le 21 juillet 2008, à titre de directeur du Service des travaux publics (résolution 2008-07-180);

**CONSIDÉRANT** que monsieur Gilbert a complété sa période d'essai;

**CONSIDÉRANT** le bilan favorable des réalisations et des habiletés administratives de monsieur Gilbert depuis son entrée en fonction;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général par intérim;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :



**QUE** le conseil municipal accorde à monsieur Alain Gilbert sa permanence à titre de directeur du Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION 2009-01-014      EMBAUICHE DE M. MARC-ÉTIENNE DAVID À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX PATINOIRES**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** monsieur Marc-Étienne David soit embauché à titre de préposé aux patinoires, à un taux horaire de 10,50 \$.

**RÉSOLUTION 2009-01-015      AJUSTEMENTS À APPORTER À CERTAINS SALAIRES OU ENTENTES DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009**

**CONSIDÉRANT** que les employés cadres bénéficient d'une rémunération qui est négociée et convenu avec le Conseil sur une base individuelle et ajusté par la suite en vertu de l'appréciation du rendement;

**CONSIDÉRANT** que les taux d'ajustement salarial des cadres en vertu de l'appréciation du rendement pour les années financières 2008 et 2009 doivent être déterminés;

**CONSIDÉRANT** que certains postes d'employés temporaires ne bénéficient pas des ajustements de salaire prévus à la convention collective et que cela nécessite des ajustements individuels;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérubé :

**QUE** le conseil municipal approuve les ajustements à apporter à la rémunération des employés ci-après pour les années financières 2008 et 2009 :

<b>Nom de l'employé</b>	<b>Augmentation accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>Augmentation accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>
Mme Lyne Rivard, Trésorière	1 166,00 \$	1 783,98 \$
Mme Chantal Lafontaine, Directrice Loisir et Culture	N/A	1 920,00 \$
M. Alain Gilbert, Directeur des travaux publics	N/A	600,00 \$
Daniel Desnoyers, Directeur général. par intérim	784,00 \$	2 375,52 \$
Mme Marie-Annick Charron, Commis aux loisirs et à la culture		Nouveau taux horaire : 17,00 \$/heure

**QUE**, de plus, un ajustement au contrat de travail du directeur général par intérim soit accordé à savoir : que des frais de déplacement mensuels de l'ordre de 150,00 \$ soient ajoutés à son contrat.

**RÉSOLUTION 2009-01-016      EMBAUICHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** le congé maladie de monsieur Philippe Gaudet;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Martin Éthier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Denis Parent, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**QUE** le directeur général par intérim soit autorisé comme suit :

1. **LANCER** un appel de candidatures;
2. **EFFECTUER** les entrevues de sélection en collaboration avec la directrice du Service d'urbanisme;
3. **EMBAUCHER**, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, le candidat ou la candidate retenu(e), pour la durée du congé de maladie du titulaire du poste et selon les conditions habituelles en vigueur pour ce poste au sein de l'appareil municipal.

**RÉSOLUTION 2009-01-017 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 DÉCEMBRE 2008 AU 15 JANVIER 2009**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 11 décembre 2008 au 15 janvier 2009, tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 15 janvier 2009 431 914,71 \$

**Fonds d'administration**

Liste au 15 janvier 2009 644 474,72 \$

Chèques n<sup>os</sup> 3320 à 3334 20 891,38 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 370 573,15 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **1 467 853,96 \$**

**DÉPÔT DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2009-01-01**

Le greffier dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2009-01-01. La trésorière y certifie que la *Ville d'Otterburn Park* dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION 2009-01-018 AUTORISATION D'EFFECTUER UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES FINS DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> E-433 (RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES DANS LE DISTRICT DU VIEUX OTTERBURN) ET E-435 (PROLONGEMENT DES SERVICES DANS LE SECTEUR DU VERGER AUCLAIR)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, le 20 août 2007, le règlement n° E-433 ayant décrété les travaux nécessaires à la réhabilitation d'infrastructures dans le district du Vieux Otterburn;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, le 31 mars 2008, le règlement n° E-435 ayant décrété le prolongement des services dans le secteur du Verger Auclair;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de deux règlements d'emprunt n'a pas encore été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de payer certains des entrepreneur et des fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la trésorière;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Parent :

**QUE** la trésorière soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 500 000 \$, dans le cadre de ces deux règlements d'emprunt.

**RÉSOLUTION 2009-01-019      CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – INSCRIPTION POUR FINS DE T.P.S. ET T.V.Q.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général par intérim;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller Denis Parent :

**QUE** la trésorière soit autorisée à faire les démarches appropriées aux fins d'assujettir les opérations ayant cours au Centre communautaire à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente du Québec.

**RÉSOLUTION 2009-01-020      CMM – PROJET D'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2009-2010 – ACCEPTATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Communauté métropolitaine de Montréal offre à la municipalité de participer à son projet d'orthophotographie métropolitaine 2009-2010, moyennant un coût estimé à 1 500 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte de participer au projet et autorise la directrice de l'urbanisme à signer la convention à cet effet.

**RÉSOLUTION 2009-01-021      REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET DE PORTES AU 76 CONNAUGHT – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** l'état de désuétude des fenêtres et des portes du bâtiment municipal sis au 76, rue Connaught;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi aux fins de procéder au remplacement desdites fenêtres et portes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** la Ville d'Otterburn adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Portes et fenêtres Excel, pour un montant de 11 795,00 \$, plus les taxes applicables, et selon les modalités et conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2009-01-022**

**CONTRÔLE DES ANIMAUX – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté les règlements n<sup>os</sup> 372, relatif aux chiens, aux chats et aux autres animaux, et 373, décrétant nuisibles certaines catégories de chiens;

**CONSIDÉRANT** que suivant les termes de l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

**CONSIDÉRANT** que le contrat accordé pour les fins de l'application des règlements n<sup>os</sup> 372 et 373 ci-haut est venu à échéance le 31 décembre 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérubé :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge à la firme *SOCIÉTÉ CONTRÔLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES INC.* le contrat pour l'application des règlements n<sup>os</sup> 372 et 373, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

**RÉSOLUTION  
2009-01-023**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE PROJETS EN VUE DE LA CONSTRUCTION  
D'UN NOUVEAU COMPLEXE MUNICIPAL DESTINÉ À LOGER LA BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** l'orientation de la municipalité en matière de loisirs et de culture, qui est de « *Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services culturels [...] au profit des familles d'Otterburn Park* »;

**CONSIDÉRANT** cet objectif de la *Politique* et de son *Plan de mise en œuvre* : « *Voir à ce que les équipement culturels [...] ainsi que leur emplacement ou leur aménagement répondent adéquatement à l'ensemble des besoins des familles* »;

**CONSIDÉRANT** le *Plan d'action en matières familiale et culturelle pour l'automne et l'hiver 2008*, adopté par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 15 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de ce *Plan d'action* est d'améliorer le service de bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite construire un nouveau complexe municipal sur le site où se trouve la bibliothèque actuelle en vue d'y loger une bibliothèque répondant davantage aux normes d'une ville de 10 000 habitants, ainsi que les services administratifs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que des subventions sont disponibles à ces fins;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite obtenir des projets préliminaires en regard de ce complexe;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** le directeur général par intérim soit autorisé à lancer un appel sur invitation auprès de professionnels ayant compétence afin que ces derniers proposent des projets à la municipalité.

**RÉSOLUTION  
2009-01-024**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX FRAIS DE FINANCEMENT DES  
INFRASTRUCTURES DÉDIÉES À LA PRATIQUE DU CANOTAGE – VERSEMENT DE LA  
QUOTE-PART 2008 DESTINÉE À L'ACQUISITION D'EMBARCATIONS**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative aux frais de financement des infrastructures dédiées à la pratique du canotage intervenue le 3 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que suivant les termes de cette entente chacune des municipalités participantes ainsi que le Club de canotage Otterburn doivent contribuer annuellement une somme déterminée pour l'acquisition d'embarcations;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse sa quote-part pour l'année 2008, soit la somme de 6 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2009-01-025**

**EMBAUCHE DE MME ANNIE MULLHOLLAND À TITRE DE PROFESSEURE POUR LE  
COURS DE VITRAIL DÉDIÉ AUX JEUNES DE 8 À 12 ANS – SESSION HIVER 2009**

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'inscription est suffisant pour justifier la tenue d'un cours de vitrail dédié aux jeunes de 8 à 12 ans, à l'hiver 2009;

**CONSIDÉRANT** que la professeure fournit elle-même le matériel pour le cours;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture, formulée dans sa note au greffier en date du 16 janvier 2009;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park retienne les services de madame Annie Mullholland pour les fins de ce cours, et que sa rémunération soit établie à 35,00 \$ / heure.

**RÉSOLUTION  
2009-01-026**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES  
ORDURES MÉNAGÈRES - RÉOLUTION D'INTENTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a signé une entente intermunicipale pour les fins du regroupement de municipalités intéressées à l'octroi en commun d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères, sous la gouverne de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que ces municipalités ont octroyé un contrat en 2005 et que ledit contrat vient à échéance le 31 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite poursuivre une démarche commune en vue de préparer un devis regroupé et d'octroyer un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville d'Otterburn Park considère qu'il est opportun de confier à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu le mandat de réaliser le devis qui sera utilisé pour procéder aux démarches d'appel d'offres commun relatif à l'octroi d'un contrat de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérubé :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park informe la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'elle est intéressée par l'élaboration d'une nouvelle entente intermunicipale de 5 ans pour les fins de la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères.

**RÉSOLUTION  
2009-01-027**

**FONDATION HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FINS LA STABILISATION ET DE LA PROTECTION DE LA BANDE RIVERAINE DU PARC DE LA HALTE-ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec a mis sur pied la *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement*, afin de contribuer à l'amélioration et à la protection à long terme de l'environnement en tant que citoyen corporatif engagé dans sa communauté

**CONSIDÉRANT** que la bande riveraine du parc de la Halte-Routière est victime d'une érosion importante et catastrophique, créée par les activités nautiques motorisées sur la rivière Richelieu;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** le directeur général par intérim soit autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement*, pour les fins de la stabilisation et de la protection de la bande riveraine du parc de la Halte-routière; et

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général soient autorisés à signer tout protocole ou tout autre document à intervenir avec ladite Fondation.

**RÉSOLUTION  
2009-01-028**

**COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2009 : DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE BELOEIL**

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Otterburn Park et Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Beloeil, conformément à l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour les municipalités suivantes : Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-

sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Otterburn Park et Beloeil;

**QUE** monsieur Donald Lebrun, chef de division du service d'incendie de Beloeil, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier.

**QUE** les collectes se tiennent aux dates suivantes :

- Mont-Saint-Hilaire	25 avril 2009
- Saint-Charles-sur-Richelieu	2 mai 2009
- Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 mai 2009
- McMasterville	16 mai 2009
- Saint-Antoine-sur-Richelieu	6 juin 2009
- Saint-Marc-sur-Richelieu	6 juin 2009
- Saint-Jean-Baptiste	30 mai 2009
- Saint-Basile-le-Grand	4 juillet 2009
- Otterburn Park	5 septembre 2009
- Carignan	20 juin 2009
- Beloeil	19 septembre 2009

**QUE** l'acceptation de la soumission par la Ville de Beloeil lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

**RÉSOLUTION  
2009-01-029**

**ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
INCENDIE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi, le 24 novembre 2008, aux fins de doter le Service de la sécurité incendie d'un camion autopompe neuf, en remplacement de celui qui a été mis au rancart;

**CONSIDÉRANT** la recommandation conjointe du directeur du Service de la sécurité incendie et de monsieur Benoit Dubé, mécanicien en chef au Service des travaux publics, formulée dans leur rapport en date du 17 décembre 2008;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Les Équipements d'incendie Levasseur Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion autopompe de 1 000 gallons pour le Service de la sécurité incendie, pour un montant de 377 867 \$, plus les taxes applicables, et selon les autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2009-01-030**

**LOCATION DE TÉLÉAVERTISSEURS ALPHANUMÉRIQUES (PAGERS) POUR LE  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** les besoins du Service de la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les économies qui seront générées suite à l'adoption de la présente proposition;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marilyn Michel, appuyée par monsieur le conseiller André Morisset :

:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge à la firme *PAGENET* le contrat pour la location de 35 téléavertisseurs numériques, pour un montant annuel de 3 050 \$, taxes incluses.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h56 à 21h25.

- 20:56 M. Laurent Caron, 428, rue François  
À propos du coût des services offerts à partir d'organismes régionaux ?  
A-t-on envisagé un regroupement avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de diminuer les coûts des services ?
- 21:08 M. Richard Ruest, rue de la Violette  
À propos des services aux citoyens ?
- 21:09\* M Jean Mailly, rue d'Oxford  
À propos de la subvention que la ville s'était engagée à verser à titre de contribution pour la rémunération des employés du OTT Café ?
- 21:19 M. Laurent Caron, 428 rue François  
À propos de l'imputation des revenus de location du Centre communautaire : seront-ils dédiés à la Fondation des maires ?
- 21:23 M. Richard Ruest, rue de la Violette  
À propos de la destination future de la propriété récemment achetée par la municipalité sur la rue Bellevue ?

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

La présente séance est déclarée levée à 21 h 25.